

**Compte-rendu de la Réunion du
Conseil Municipal du 9 septembre 2021**

Date de convocation :

27 août 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 septembre, à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Rochefort-en-Yvelines en séance publique, sous la présidence de M. Sylvain LAMBERT, Maire.

Etaient présents : Sylvain Lambert, Christian Gatineau, Martine Merelle, Yves-Olivier Parizot, Sandrine Buisson, Béatrice Gout, Nelly Basso, Stéphanie Caillard, Christian Bou, Pascal Romé, Fabienne Maillebois.

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Absents excusés et représentés : Yann Prince représenté par Martine Merelle, Christophe De Sousa représenté par Christian Gatineau

Absent excusé : Xavier Henry

Secrétaire de séance : Pascal Romé

Pascal Romé est élu secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 juillet 2021

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal qui est validé par les élus.

2. Comité des fêtes : rachat de la machine à popcorn

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'acheter la machine à popcorn au comité des fêtes pour une valeur de 214,00 euros
- Dit que la dépense est inscrite au budget primitif 2021 sous l'article 2188

3. CIG-contrat groupe statutaire-procédure de remise en concurrence

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
- Prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2023.

4. PNR- demande d'aide financière pour la mise en valeur paysagère

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 abstention :

- Sollicite une aide financière globale de 12 690.06 euros auprès du PNR dans le cadre du programme 2-3 « Mise en valeur paysagère des espaces publics »
- Dit que le solde des dépenses correspondant 12 690.06 euros, sera pris en charge par la commune
- Autorise le Maire à signer tout acte relatif au dossier
- Dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2021

5. Informations et questions diverses

- a. Urbanisme
- b. Utilisation articles de presse
- c. Diag 78
- d. Situation école élémentaire et maternelle
- e. Projet à lancer lors de l'exposition de la Saint Gilles
- f. Rapport eau 2020 SEASY
- g. Formation des élus
- h. Interrogations suite au mail du comité consultatif cantine
- i. Evènements sur la commune

La séance est levée à 22h30.

Le Maire, Syvain LAMBERT

